

Examens, Bac, DNB, 3e trimestre : la FAQ de SUD éducation

1. Bulletins, notes, livrets, évaluations, orientation

Dois-je absolument finir le programme ?

Non. La circulaire du 4 mai 2020 indique que :

« l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement. »

Pour SUD éducation, il ne saurait être question de mettre les bouchées doubles pour finir à tout prix les programmes, alors que les inégalités se sont énormément accrues depuis le 16 mars : l'essentiel est avant tout de consolider les apprentissages et les acquis en prévision de la rentrée prochaine, et de permettre aux élèves de renouer le lien avec l'école avant les congés de fin d'année scolaire.

Pour les classes sans examen final : comment remplir les bulletins du troisième trimestre ?

La circulaire du 4 mai 2020 relative à l'ouverture des écoles et établissements scolaires indique à propos des modalités d'évaluation du 3e trimestre que « les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent ».

Par conséquent, hors classe à examen, les enseignant-e-s peuvent saisir des notes, et doivent saisir des appréciations.

Pour les classes sans examen final : faut-il mettre des notes ?

La seule consigne donnée par le ministère était de ne pas évaluer les élèves pendant le confinement, afin de ne pas accroître des inégalités sociales et scolaires déjà si présentes.

Dans les collèges qui ont commencé à accueillir progressivement les élèves, les enseignant-e-s sont libres d'évaluer ou non les élèves : cela ne peut leur être imposé par le ou la chef-fe d'établissement.

Pour SUD éducation : l'heure n'est pas à l'évaluation mais à la remédiation scolaire et à l'accompagnement social.

Pour les classes sans examen final : quelles appréciations dans les bulletins ?

Quant aux appréciations qui figureront sur les bulletins du troisième trimestre, dans de nombreux collèges et lycées, la hiérarchie demande aux enseignant-e-s de noter une appréciation qui valorisent les élèves qui ont travaillé à distance sans pénaliser ceux et celles qui n'ont pas pu travailler.

Pour SUD éducation, il est inacceptable de demander de faire un bilan du travail réalisé à distance. SUD éducation conseille aux enseignant-e-s de se limiter à leurs obligations réglementaires en se bornant à donner des conseils pour l'année prochaine, sans mention du bilan du travail à distance.

Au sujet des notes inscrites dans le livret scolaire :

Les notes obtenues après le 16 mars ne seront pas prises en compte, mais elles peuvent donner lieu à une appréciation des professeur-e-s.

Votre chef-fe d'établissement ne peut pas vous demander d'inventer une ou des notes pour le troisième trimestre.

- **Pour SUD éducation, la fabrication d'un bulletin pour le 3e trimestre à partir d'évaluations qui auraient eu lieu après la date du 16 mars n'est pas acceptable. D'une part, le nombre de notes obtenues avant le confinement est trop faible (voir nul pour beaucoup) pour permettre la constitution d'un bulletin. D'autre part, il ne doit pas y avoir de notes après le retour du confinement, celui-ci ayant trop creusé les inégalités scolaires. La seule solution possible réside donc dans le fait de ne pas mettre de notes au 3e trimestre, mais simplement une appréciation du type : "Pas de note pour ce 3e trimestre. X ou Y mérite d'obtenir le [DNB, CAP, BAC...]"**
- **Pour SUD éducation, les enseignant-e-s doivent mettre en œuvre, en fonction des décisions qui seront prises par les équipes, des solutions pour que les appréciations soient le moins pénalisantes possible, pour l'orientation ou l'obtention des examens au contrôle continu.**

Au sujet des appréciations inscrites dans le livret scolaire :

SUD éducation appelle les enseignant-e-s à ne pas accroître les inégalités en pénalisant les élèves qui n'avaient pas les moyens de travailler pendant la période de fermeture des établissements scolaires. Noter l'assiduité ou la motivation de certain-e-s élèves dans les appréciations du troisième trimestre, c'est souligner les carences des autres. Pourtant, chacune sait que les conditions d'étude à la maison sont très inégales.

La seule solution possible réside donc dans le fait de ne pas mettre de note au 3e trimestre, mais simplement une appréciation du type : "Pas de note pour ce 3e trimestre. X ou Y mérite d'obtenir le [DNB, CAP, BAC...]".

Est-ce que l'établissement d'origine peut être pris en compte pour la délivrance des examens ou des mentions ?

Les jurys pourront avoir accès à des informations administratives sur l'établissement d'origine du ou de la candidat-e, en particulier sur les taux de réussite et de mentions attribuées l'an passé afin de revaloriser les notes de contrôle continu.

C'est absolument inacceptable : cela revient à discriminer les candidat-e-s en fonction de l'établissement d'origine. SUD éducation refuse cette dérive, déjà à l'œuvre avec Parcoursup, qui constitue une rupture d'égalité majeure entre les candidat-e-s.

Au sujet de l'orientation

Enfin, l'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation n'a pas pu se faire dans des conditions acceptables, et s'est montré extrêmement chronophage et anxiogène pour les enseignant-e-s chargé-e-s de le faire. En particulier, Parcoursup a été maintenu tel quel en triant les futur-e-s étudiant-e-s et en les mettant sous pression : de nouveau, nombre d'étudiant-e-s se trouveront sans affectation ou subiront une affectation par défaut. En cette fin d'année et au vu d'un calendrier qui ne tient pas du tout compte du confinement, il est maintenant trop tard pour reprendre à zéro un dialogue avec l'élève et sa famille pour l'aiguiller dans le choix d'une autre orientation quand celle qu'il ou elle a demandé semble inadaptée.

SUD éducation conseille aux enseignant-e-s d'appuyer le plus possible le choix des élèves, notamment dans les conseils de classe, afin de ne pas imposer une orientation que l'élève n'aurait pas choisie. En cette période de crise sanitaire, la machine du tri social suit son cours : ne la laissons pas broyer toujours plus d'élèves !

2. Examens

Pour SUD éducation, la solution la moins inéquitable à cette étape sera donc d'attribuer les examens (CFG, DNB, CAP, BEP, BAC, E3C pour la spécialité en fin de 1re, BTS) à l'ensemble des candidat-e-s.

Pour le DNB, comment ça se passe ?

L'obtention du brevet dépend pour plus de moitié du Livret Scolaire (qui sanctionne la maîtrise du Socle Commun de Compétences, de Connaissances et de Culture). Le reste ne serait plus constitué par des épreuves terminales mais par les notes de contrôle continu, c'est-à-dire la moyenne des deux premiers trimestres dans les disciplines évaluées aux Brevet.

Pour les disciplines scientifiques (SVT - Physique Chimie – Technologie) : on prend en compte la moyenne des trois matières.

Il n'y aura pas d'épreuve orale, cette épreuve notée sur 100 disparaît, ainsi le brevet n'est pas noté sur 800 points mais sur 700 points.

La FAQ sur le site du ministère permet la prise en compte des notes obtenues après la réouverture. SUD éducation s'y oppose. L'heure n'est pas à l'évaluation après deux mois sans école voire plus dans certains départements mais à poursuivre l'accompagnement des élèves. Maintenir des évaluations alors que tous les élèves ne sont pas accueillis c'est maintenir une inégalité de traitement en fonction des zones et des situations locales.

En classe de Première : qu'en est-il de l'EAF (Épreuve Anticipée de Français) ?

Les épreuves d'EAF sont annulées. Le note d'EAF est remplacée par la moyenne des notes trimestrielles obtenues au cours de l'année en classe de français avant le 16 mars.

Le ministère a parlé au CSE du 18 mai de la possibilité d'ouvrir les notes du 2nd trimestre pour y intégrer les notes obtenues entre le début du 3eme trimestre et le début du confinement le 16 mars.

En classe de Première : qu'en est-il des E3C ?

La deuxième session des E3C (E3C2) est annulée. Pour chaque matière, la note retenue au baccalauréat sera la moyenne de la première session d'E3C en classe de première et la troisième session en classe de terminale.

Dans les lycées où l'épreuve des E3C1 n'a pas eu lieu, le ministère insiste pour qu'elle soit rattrapée dès que cela sera possible. **SUD éducation s'oppose à ce rattrapage qui n'a aucun sens d'un point de vue pédagogique.**

La FAQ du ministère indique que s'agissant de la spécialité abandonnée en fin de première et qui devait être évaluée par la deuxième session des E3C (E3C2), la note retenue sera la moyenne des moyennes trimestrielles tout comme pour l'enseignement scientifique.

Aucune note obtenue après le 16 mars ne sera prise en compte.

La fédération SUD éducation revendique l'abandon définitif des E3C.

En classe de Terminale : comment se déroule le baccalauréat général et technologique ?

Les épreuves terminales sont remplacées par le contrôle continu. Le jury se prononcera à partir des notes et des appréciations inscrites sur le livret scolaire.

Comment le baccalauréat professionnel sera-t-il évalué ?

Les épreuves terminales sont remplacées par les notes de CCF et si il n'y a pas eu de CCF par la moyenne des moyennes trimestrielles de la discipline. Le jury se prononcera à partir des notes et des appréciations inscrites sur le livret scolaire, qui n'est pas encore dématérialisé dans la voie professionnelle.

Rattrapage

Les candidat-e-s ayant entre 8 et 10 de moyenne seront invité-e-s à se présenter à un oral de rattrapage, pour deux matières de leur choix, qui aura lieu entre le 8 et le 10 juillet.

Les candidat-e-s ayant une moyenne inférieure à 8 ou ne pouvant présenter de livret scolaire seront amené-e-s à composer lors d'une session exceptionnelle en septembre.

Pour SUD éducation passer des épreuves dans de telles conditions relève du non sens et nous revendiquons l'attribution du diplôme à tou-te-s les candidat-e-s inscrit-e-s à l'examen.